

Rapport d'activités de l'AFAR

2011 - 2012

L'AFAR s'attache à ce que les personnes aient accès aux informations qui leur permettent d'une part d'effectuer leurs propres choix en matière d'accouchement et d'accueil du nouveau-né, et d'autre part de faire de sorte que ces choix soient respectés.

En 2010-2011, l'activité de l'AFAR s'est maintenue en suivant les trois grands axes redéfinis lors de l'Assemblée générale de 2010 : - Le soutien et l'information aux personnes qui contactent l'AFAR, la base de données bibliographiques, développer une expertise "juridique".

Les statuts de l'association ont été modifiés lors de l'Assemblée générale extraordinaire du 23 juillet 2011, enregistrés par la préfecture de Paris en date du 26 décembre 2011 W751190092 et parus au Journal officiel en janvier 2012.

Nous comptons 16 membres à jour de leur cotisation.

Une partie importante de l'activité des membres de l'AFAR a lieu dans le cadre du Collectif interassociatif autour de la naissance (Ciane). L'AFAR participe aussi financièrement au fonctionnement du Ciane : don pour permettre à un représentant du Ciane de participer aux activités de l'*European network of childbirth associations* (ENCA), financement de trajets de représentants de l'AFAR aux activités du Ciane. 7 personnes participent aux discussions sur la liste Ciane en tant que membres de l'AFAR.

En 2011, un membre de l'AFAR a participé à la création de l'association *Timéo et les autres* "dédiée à l'information autour de l'utilisation du misoprostol dans les accouchements déclenchés et au soutien des victimes de cette utilisation".

Le site internet afar.info a été refait. Il a désormais une partie "blog" et une partie site, et peut être mis à jour sans faire appel à des connaissances techniques.

Sur le soutien et l'information aux personnes qui contactent l'AFAR

Nous avons traité 31 courriers de demande d'information. Parmi eux, 8 demandes concernaient des informations sur une situation locales et/ou qui ont pu être transmises à associations locales. Exemples : quelle maternité accepterait tel projet de naissance ; recherche de plateau technique, de sage-femme ; litiges avec maternité. Nous avons reçu 7 demandes de la part de journalistes que nous avons en général transmises à nos adhérents, ou au Ciane ; 2 demandes pour lesquelles nous avons suggéré de contacter l'association Césarine ; 2 demandes concernaient la déclaration de naissance, 2 autre la prise en charge par l'assurance maladie ou mutuelle, un témoignage sur l'épisiotomie, des des demandes d'info/protocoles/droit sur

hémorragie post partum, sur le rasage, sur le cytotec, mise au sein, programmation césarienne, une demande sur les données de la base bibliographique.

Outre ces 31 demandes d'information, nous avons également suivi 6 personnes en litige avec une maternité ou un professionnel de santé. Une des situations a donné lieu à un soutien financier de la part de l'AFAR. Dans les situations de litige, nous cherchons à informer les personnes sur les possibilités de dialogue et les mécanismes qui favorisent la conciliation, et nous les accompagnons dans leurs démarches si elles le souhaitent.

Sur la base de donnée d'articles médicaux

Nous avons pu maintenir une veille continue sur les articles médicaux, dont la diffusion est limitée à l'envoi sur Twitter. Deux bibliographies simples, sans analyse, ont été publiées : sur l'embolie amiotique et le clampage du cordon. Il n'y a pas eu de la part de l'AFAR de newsletter "décryptage de publications" prévues lors de l'AG de 2010. La base de données actuelle comporte 2431 acticles.

L'évolution de cette base de données fait partie des projets à venir. Nous devons de toute façon avoir trouvé une solution technique d'ici avril 2014 car nous n'aurons à cette date plus accès à notre solution actuelle. Des tests sont en cours (utilisation de la solution Zotero)

Sur le développement de l'expertise juridique

L'AFAR a été abonnée à trois revues : "Médecine et droit", "Droit, déontologie & soins", "Ethique et santé". Ces abonnements ont permis la constitution d'une base bibliographique juridique. Ces connaissances doivent encore évoluer de façon à être utile aux membres d'associations et au public.

Validée par l'Assemblée générale du 27 décembre 2012
Alliance francophone pour l'accouchement respecté
<http://afar.info>